



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n°05-050418 : Budget annexe du SPANC
(Service Public d'Assainissement Non Collectif)
/Approbation du Budget Primitif 2018**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **29 mars 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **21**

Absent (s) : 05

Procuration (s) : 03

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU CINQ AVRIL

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **CINQ AVRIL** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Ghislaine DORO conseillère municipale à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180405-DCM05-050418-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018

Affaire n°05-050418
Budget annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
Approbation du Budget Primitif 2018

Le Budget Primitif du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2018 s'élève en mouvements budgétaires à 257 387 € dont 240 625 € pour la section d'exploitation et 16 762 € pour la section d'investissement et ce en parfaite cohérence avec les orientations budgétaires de l'année 2018 débattues le 1^{er} mars dernier.

Section d'exploitation :

A la section d'exploitation sont inscrites des charges à caractères général pour un montant de 191 636 € pour financer notamment le diagnostic des installations autonomes existantes. Ce diagnostic sera mis en œuvre sur 2 exercices budgétaires et concernera un nombre d'environ 3 000 installations. Après consultation, un prestataire spécialisé a été retenu et le coût réel de cette prestation s'élèvera à 374 325,00 € TTC pour la tranche ferme et à 27 721,75 € TTC pour la tranche optionnelle.

Cette prestation doit être réalisée avant le 31 décembre 2019 et les inscriptions budgétaires s'étaleront sur 2 ans.

Pour l'année 2018, une somme de 187 163 € est inscrite au budget au chapitre 011 pour financer ce diagnostic des installations existantes.

D'autre part, il est inscrit un budget de 31 000 € au chapitre 012 pour la prise en charge de frais de personnel (refacturation partielle d'agents communaux pour 31 000 €) ainsi qu'une enveloppe pour les charges de gestion courante et exceptionnelles (1 500 €). Quant aux recettes d'exploitation, le produit des redevances d'assainissement non collectif est estimé à 128 500 € dont 112 500 € pour le diagnostic de l'existant (1 500 installations x 75 €/ unité payé par le redevable). A ces redevances, se rajoutent les subventions d'exploitation de l'AFB (Agence Française de la biodiversité) et de l'OLE pour un montant de 112 125 € pour le financement prévisionnel du diagnostic des installations (taux global de subvention de 65 %).

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	191 363,00	70	Vente de produits, prestations	128 500,00
012	Charges de personnel	31 000,00	74	Subventions d'exploitation	112 125,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00			
67	Charges exceptionnelles	500,00	042	Recettes d'ordre	-
042	Dépenses d'ordre	4 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	12 762,00			
	TOTAL	240 625,00		TOTAL	240 625,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180405-DCM05-050418-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
20	Etudes	-	13	Subventions d'investissement	-
21	Acquisitions	16 762,00	021	Virement de la section d'exploitation	12 762,00
040	Dépenses d'ordre	-	040	Recettes d'ordre	4 000,00
	TOTAL	16 762,00		TOTAL	16 762,00

Au niveau des dépenses d'investissement, la somme de 16 762 € est inscrite au chapitre 21 pour financer divers équipements.

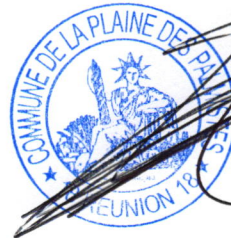
Telles sont les principales caractéristiques du budget annexe du SPANC soumis à l'approbation du Conseil Municipal pour l'exercice 2018.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 21 voix pour, 3 oppositions (SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal - DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- **VOTE** le projet de Budget Primitif 2018 du budget annexe du SPANC présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du budget annexe du SPANC,
- **AUTORISE** le maire ou en son absence l'élu délégué à signer tous les documents y afférents

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180405-DCM05-050418-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ETSIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice29.....
 Nombre de membres présents21.....
 Nombre de suffrages exprimés24.....
 VOTES : Pour21.....
 Contre03.....
 Abstentions00.....

Date de convocation : 29/03/2018

Présenté par le Maire,
 A la Plaine des Palmistes, le 5 avril 2018
 Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réunion en session ordinaire
 A la Plaine des Palmistes, le 5 avril 2018

Les membres du Conseil municipal

[Handwritten signatures of council members]
 Saint-Lambert
 Lucas
 D'Amor
 [Other illegible signatures]

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le
 A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20180405-DCM05-050418-
 DE
 Date de télétransmission : 11/04/2018
 Date de réception préfecture : 11/04/2018